



Neuchâtel, le 30 avril 2018

Retour sur la session des 24 et 25 avril 2018 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session des 24 et 25 avril 2018](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Tarif des frais (17.026)

Des augmentations raisonnables dans un contexte financier tendu

Le député Baptiste Hunkeler a présenté la position du groupe socialiste.

« [...] Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du rapport 17.026 Tarif des frais, découlant d'une demande unanime de la commission des finances (COFI) de 2016. Disons-le d'emblée, de telles mesures ne nous réjouissent pas : augmenter les frais de justice, c'est potentiellement dissuader des citoyens d'accéder à la justice, alors qu'ils en ont la légitimité. Ce n'est donc pas en soi une évolution réjouissante.

Cependant, nous avons lu ce rapport dans le contexte financier actuel de l'État et il faut admettre que ces augmentations sont raisonnables, en particulier en comparaison intercantonale.

Le groupe socialiste aurait vivement souhaité avoir des chiffres sur le coût actuel des procédures et l'évolution que ce rapport engendrera. Les réponses n'ont pas été apportées en commission, c'est pourquoi le groupe socialiste soutiendra la motion de la commission, qui permettra d'avoir un bilan à moyen terme de cette nouvelle loi et, au besoin, de modifier certaines dispositions.

Soulignons encore que nous regrettons le temps qu'il a fallu au Conseil d'État pour rédiger ce rapport, alors que la demande de la COFI date de fin 2016.

En conclusion, c'est sans enthousiasme mais dans le prolongement du consensus de la COFI, que le groupe acceptera le projet de loi tel qu'amendé par la commission législative. [...] »

Position du groupe sur l'amendement à l'article 53

« Le groupe socialiste maintient évidemment son soutien à l'amendement qu'il a lui-même déposé. Nous demandons par cet amendement le maintien du texte actuel de l'article 53, qui prévoit une gratuité plus large en matière de bail.

Si on peut comprendre la volonté du Conseil d'État de limiter les cas de gratuité, sa proposition va trop loin : les cas concrets montrent que l'on est vite dans des cas hors procédure simplifiée, car le seuil de valeur litigieuse est très vite atteint en matière de bail. En effet, le mode de calcul est tel qu'il suffit d'une demande de réduction de 125 francs de loyer par mois en raison des défauts, pour sortir de la procédure simplifiée. » •

Le projet de loi (initialement projet de décret) a été adopté, amendé, par 106 voix contre 5.

La [motion 18.126](#) a été acceptée par 61 voix contre 50.



Initiative « Pour la défiscalisation totale des primes maladie obligatoires » ([17.035](#))

L'histoire d'une initiative rédigée en toutes lettres

La députée Anne Bourquard a présenté la position du groupe socialiste.

« [...] Il n'y a sans doute pas une politicienne ou un politicien dans cette salle qui n'ait un pincement au cœur en lisant le rapport du Conseil d'État relatif à l'initiative sur la défiscalisation totale des primes maladie obligatoires.

Tous autant que nous sommes savons combien il est difficile d'aller au-devant de la population, par tous les temps, pour récolter des signatures et expliquer inlassablement notre action politique et se battre pour ce qui nous tient à cœur.

C'est pour cette raison en tout premier lieu que chaque personne qui a traité de la recevabilité de cette initiative a tenté de trouver la faille, de contourner les explications juridiques et de les remplacer par des explications plus souples...

Malheureusement, il a fallu se rendre à l'évidence, et une confirmation de la Confédération nous a permis de définitivement trancher. Il a fallu séparer la forme du fond. Et sur la forme, l'initiative est irrecevable.

Le groupe socialiste acceptera donc le rapport de la commission, déclarant l'irrecevabilité de l'initiative.

Toutefois, et afin que le travail des initiants ne soit pas vain, le bureau du Grand Conseil a déposé un postulat demandant d'étudier la question de la défiscalisation des primes maladie dans le cadre de la réforme fiscale. Nous accepterons le postulat 18.102 et encourageons chaque député·e à faire de même. L'étude pourra ainsi être menée et le sujet sera discuté. [...] » •

Le projet de décret a été adopté par 63 voix contre 37.

Le [postulat 18.102](#) a été accepté par 98 voix contre 13.

La [motion 18.140](#) a été refusée par 98 voix contre 13.

Postulat du groupe socialiste ([18.138](#))

Et si Neuchâtel accompagnait la sortie du nucléaire ?

Être acteurs plutôt que spectateurs

La députée Martine Docourt Ducommun a présenté le postulat du groupe socialiste

« [...] Le 21 mai 2017, la population neuchâteloise acceptait la stratégie 2050 à hauteur d'environ presque 70 %. Cette stratégie, après de longues discussions dans les Chambres fédérales, confirme la décision prise en 2011 par le Conseil fédéral de vouloir sortir notre pays de la production d'énergie nucléaire. Bien que le chemin risque encore d'être long, il faudra tôt ou tard réfléchir de manière approfondie au démantèlement de ces anciennes casseroles à atomes.



En parallèle à cette volonté politique, reste encore la gestion des déchets nucléaires. Pour ce domaine très technique, les obstacles restent très nombreux. En effet, comment convaincre la population qu'il est acceptable d'enfouir des déchets nucléaires sous ses pieds alors que d'un autre côté, nous nous efforçons de marteler que cette énergie est dangereuse ? Cette ambivalence est tout le problème de cette énergie. L'homme l'a créée, la Suisse en a profité mais personne n'a réellement anticipé les conséquences d'une telle méthode. Pour le groupe socialiste, cet état de fait est inacceptable et notre parti, à tous les niveaux, s'est toujours opposé à l'énergie de l'atome et n'a cessé de le rappeler.

L'ensemble de la filière de l'énergie atomique est problématique pour notre environnement et un risque permanent pour l'être humain.

Tout d'abord, l'extraction de l'uranium se produit dans des conditions que nous ne pouvons cautionner. Tant les normes environnementales que les conditions de travail sont déplorables. Malheureusement, nos moyens d'action sont réellement limités.

Ensuite, l'exploitation n'a rien de plus satisfaisant. En effet, la sécurité de la population n'est pas garantie et la probabilité d'accidents ne peut pas être exclue. À cela s'ajoute le vieillissement des centrales, qui n'a rien de rassurant.

De plus, la thématique des déchets, comme précédemment évoqué, reste problématique.

Toutefois, à Neuchâtel, des savoir-faire et des connaissances pointues existent dans de nombreuses branches scientifiques et techniques.

Par le biais de ce postulat, nous aimerions que le Conseil d'État fasse un état des lieux des possibilités qui existent dans le domaine de la recherche et l'innovation, du transfert de compétences et du soutien à la création de start-up ou à des entreprises neuchâteloises en lien avec les démantèlements de centrales nucléaires.

Ni plus ni moins.

Par le biais de ce postulat, nous ne voulons en aucun cas créer de troupes de liquidateurs et encore moins proposer notre lac comme lieu de stockage de déchets nucléaires. Nous voulons simplement encourager des compétences qui existent peut-être dans ce domaine dans notre canton.

Est-ce que la robotique développée par le CSEM pourrait contribuer à ce démantèlement ? Est-ce qu'un apport du centre d'hydrogéologie par des méthodes particulières de surveillance des eaux proches des sites serait envisageable ? Est-ce que des formations pourraient être données dans le canton pour reconverter le personnel des centrales en vue du démantèlement ou d'autres personnes en vue d'une réinsertion professionnelle ? Est-ce que des start-up pourraient être créées pour la fabrication de matériel pour faire face à cette transition ?

Voilà quelques exemples de questions auxquelles, par notre postulat, nous attendons des réponses en cas d'acceptation.

Le 12 avril dernier, nous apprenions que les montants quant au démantèlement des centrales nucléaires ont été revus à la hausse. En effet, ce sont 24,6 milliards qui seront nécessaires.



Ces montants donnent réellement le vertige, et il est clair que les financements ne sont pas encore totalement connus, mais nous pouvons nous demander si nous, canton de Neuchâtel, ne pourrions pas en profiter d'une manière ou d'une autre.

Il est de notre responsabilité, bien que l'on soit contre cette énergie nocive, d'anticiper cette transition et, pourquoi pas, que le canton se profile dans ce tournant énergétique. [...] » •

Le postulat a été refusé par 52 voix contre 44.

Motion du groupe socialiste ([18.125](#))

Favoriser le Guichet unique par un bonus financier

Dégager du temps pour les cas les plus complexes

Le député Baptiste Hunkeler a défendu la motion du groupe socialiste.

« [...] Je n'avais pas prévu de prendre la parole à ce stade de la discussion, n'imaginant pas les craintes que cette réflexion, au stade du postulat, pourrait engendrer.

L'idée est simple, et je l'illustrerai par un exemple concret : les déclarations d'impôts. Imaginons une situation qui est vraisemblablement majoritaire : un citoyen remplit sa déclaration sur Clic&Tax, l'imprime et l'envoie à l'État. Pour lui, cela s'arrête là. L'État l'envoie ensuite à Genève pour qu'elle soit scannée et renvoyée à Neuchâtel pour être traitée. Le coût de cette opération NE-GE-NE : plusieurs centaines de milliers de francs.

Si le même citoyen avait envoyé sa déclaration par guichet unique (ce qui ne lui coûte strictement rien, au contraire de l'envoi par la poste) et que tous les citoyens dans le même cas faisaient la même chose, ce serait des économies significatives pour l'État. Notre proposition est donc de pousser les citoyens dans ce cas-là à envoyer par guichet unique par un incitatif financier.

Et pour ceux qui continueront à envoyer par la poste, me demanderez-vous ? Aucun, strictement aucun changement. Aucune sanction financière, aucune mesure dissuasive.

La réflexion peut se faire dans d'autres cas, notamment lorsqu'on demande des attestations sur guichet unique plutôt qu'en personne au guichet « réel ». L'employé du guichet « réel » aura ainsi plus de temps pour ceux qui ont vraiment besoin d'aide (facteur social), les opérations simples seront faites sur internet. Ce sera ainsi un *win-win-win* :

- Pour celui qui passe par Internet : diminution de l'émolument ;
- Pour celui qui va au guichet réel : il aura des employés plus disponibles ;
- Pour l'État : économies.

Mais je le répète, le postulat demande avant tout une étude, qui permettra de voir dans quelle mesure de tels incitatifs sont faisables et utiles. [...] » •

Le postulat a été accepté par 89 voix contre 15.



Motion du groupe socialiste ([18.132](#))

Une stratégie cantonale en matière de formation des adultes : une nécessité

La formation, un investissement nécessaire, non un coût

L'intervention de la députée Corine Bolay Mercier, excusée, a été lue par le député Antoine de Montmollin.

« [...] « Se former tout au long de sa vie » ou « on n'exerce plus un seul métier durant sa vie », voilà des constats, je pense, que nous avons, pour la plupart d'entre nous, entendus, partagés, débattus.

La formation continue, comme la formation de base, constitue pour le groupe socialiste un investissement et non un coût ! Bien qu'en situation financière difficile, notre canton doit aujourd'hui se doter d'une stratégie ambitieuse dans le domaine de la formation des adultes. L'engagement pris aujourd'hui se concrétisera, à court, moyen et long terme, en bénéfice pour les individus, pour l'économie et pour la collectivité publique.

Afin d'expliquer la nécessité d'une stratégie en matière de formation d'adultes, je développerai mon intervention en trois temps :

- la formation continue pour maintenir et développer l'emploi et la compétitivité des entreprises ;
- la formation continue comme outil d'intégration professionnelle et sociale ;
- les paramètres à prendre en compte, pour le groupe socialiste, dans l'élaboration de cette stratégie.

Venons-en au premier point : la formation pour maintenir et développer la compétitivité des entreprises.

Le développement de l'industrie « 4.0 » modifie profondément la demande en termes de compétences pour les employé·e·s. La numérisation transforme l'économie et le monde du travail extrêmement rapidement ; elle bouleverse les moyens de production et rend nécessaire la maîtrise de nouvelles compétences tant dans les phases de production en amont que dans les services liés aux produits en aval. Les changements concerneront tous les secteurs de l'économie et il est évident que le maintien et le développement de compétences qualifiantes sont de plus en plus importants pour ancrer les emplois dans notre région.

L'attractivité économique des territoires dépend toujours plus des compétences disponibles. Pour un canton comme le nôtre, qui se positionne à la pointe de l'innovation, les qualifications de base, leur entretien et leur développement constituent un atout essentiel pour les entreprises du canton. On entend trop souvent les patrons se plaindre d'un manque de qualification de leurs employé·e·s. La stratégie de formation que nous appelons à mettre sur pied avec cette motion pourrait être une des réponses à apporter à la question du devenir des entreprises à forte valeur ajoutée dans notre région.

J'aimerais souligner ici que certains établissements de formation neuchâtelois ont pris en compte les changements liés à la numérisation et à l'évolution des modes de production. Au niveau technique, le CPLN a mis en place en août de l'année dernière un modèle réduit d'usine, fourni par le géant mondial de l'automatisation SMC, qui comprend treize stations connectées et trois robots, le but étant de simuler la



production du futur. Au niveau académique, l'Université de Neuchâtel propose un nouveau master, qui permet aux étudiants d'acquérir des compétences pour conseiller les entreprises, organisations et administrations dans la perspective de la 4^e révolution industrielle.

Si nous ne pouvons que louer ici la mise en place de ces formations au CPLN et à l'Université, nous estimons que notre canton doit se montrer plus proactif dans le domaine de la formation des adultes.

Deuxième point : la formation comme outil d'insertion professionnelle et sociale.

Dans notre société du savoir, la meilleure voie pour éviter la pauvreté ou en sortir est de disposer d'une formation. Un bon niveau de formation ne fournit certes pas de garantie absolue contre le chômage ou la pauvreté, mais il est évident qu'il accroît les chances d'autonomie économique ultérieure.

Aujourd'hui, selon nos informations, 30 à 50 % des demandeurs d'emploi présentent un déficit en matière de qualification. Il est nécessaire de mettre sur pied une stratégie pour permettre aux chômeurs de se former, d'adapter et de faire évoluer leurs qualifications professionnelles pour retrouver un travail. Cette stratégie prendra également en compte les personnes dépendantes de l'aide sociale. En 2016, à Neuchâtel, 48 % des personnes âgées entre 25 et 64 ans à l'aide sociale n'avaient aucune formation professionnelle.

Retrouver un travail sans formation adéquate relève de la gageure. Ce d'autant plus que notre canton fait face à une forte concurrence à l'embauche, non seulement du fait de sa position frontalière, mais aussi en raison d'un marché cantonal de l'emploi centré sur les domaines industriels, alors que la désindustrialisation touche de nombreuses régions européennes. Ceci augmente l'afflux de compétences sur le marché de l'emploi local et crée une forte concurrence entre demandeurs d'emploi neuchâtelois et demandeurs en provenance d'autres cantons, voire de l'étranger.

Il apparaît dès lors urgent, nécessaire et incontournable de mettre en place une stratégie en matière de formation des adultes. Avec des formations adéquates et adaptées à la réalité du terrain, nous espérons qu'une majorité des personnes, qui aspirent pour la très grande majorité à retrouver un travail (je tiens à le souligner !), pourront être insérées durablement sur le marché du travail et disposeront des outils pour s'y maintenir.

Troisième point : les paramètres à prendre en compte.

Aujourd'hui, notre canton dispose de plusieurs acteurs clés dans la formation des adultes, comme le CEFNA, le CNIP, les formations ES, etc.

Notre motion demande au Conseil d'État, comme il l'avait promis lors de la réforme du Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels, d'élaborer une stratégie de formation des adultes, comprenant notamment l'introduction d'une loi sur la formation des adultes, orientée sur la demande et accessible à l'ensemble de la population active.

La loi définira l'ensemble des mesures utiles aux personnes qui souhaitent renforcer leurs compétences ou qui risquent l'éviction du marché du travail, ainsi que les outils de promotion à mettre en place par l'État pour faire connaître cette loi et les moyens susceptibles de faciliter l'accès aux mesures.



Cette stratégie indiquera également les acteurs clés du système, privés et publics. Elle définira de manière claire les engagements notamment financiers de tous les acteurs, privés et public. L'implication de l'État, notamment au niveau de la gestion des institutions formatrices, devra également être précisée. Ce sera aussi l'opportunité d'imaginer quel modèle est le plus à même de répondre aux défis posés par la formation des adultes : plusieurs institutions comme aujourd'hui le CNIP ou le CEFNA, ou une institution regroupant ces deux établissements ?

En conclusion, que nous soyons fervents défenseurs des nouvelles technologies ou détracteurs déterminés de la numérisation de l'économie, un point devrait nous rallier : celui de donner la possibilité aux demandeurs d'emploi de s'adapter à cette évolution. Pour garantir ou, à tout le moins, donner plus de chance aux employés de s'épanouir et non subir les changements ! Pour garantir, ou à tout le moins donner plus d'atouts à nos entreprises, de maintenir l'attractivité économique de notre canton. Pour garantir ou, à tout le moins, donner plus de moyens à notre canton d'abandonner notre place de lanterne rouge dans de trop nombreux domaines.

En somme, un investissement qui profite à la collectivité dans son ensemble. C'est pourquoi le groupe socialiste vous recommande l'acceptation de sa motion. [...] » •

La motion a été acceptée par 62 voix contre 42.

Interpellation du groupe socialiste ([18.143](#))

1,5 million de francs d'économies sur les institutions subventionnées, cela ne veut pas dire 2 millions de francs !

[Le texte de l'interpellation](#)

L'interpellation a été développée par le député Baptiste Hurni. Ce dernier a notamment rappelé que dans le cadre du budget 2018, un accord précaire avait été trouvé après un premier refus du budget. Cet accord impliquait une économie de 1,5 million pour les institutions, et non de deux millions. Il est de la responsabilité du Conseil d'État de respecter strictement cet accord et de ne pas aller encore plus loin, au risque de mettre encore plus en danger les prochains exercices budgétaires.

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 30 avril 2018.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.